

AVIS PUBLIC

APPEL DE CANDIDATURES DEUX POSTES DISPONIBLES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement d'Outremont souhaite procéder à la désignation **d'un membre citoyen ET d'un membre professionnel** de son Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le tout conformément au *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2).

Les membres doivent être résidents de l'arrondissement d'Outremont.

Pour tous les membres, les aptitudes et habiletés recherchées sont :

- Sens éthique et intégrité élevés;
- Connaissance et intérêt pour le territoire de l'arrondissement et son aménagement;
- Capacité de jugement, d'analyse et esprit critique;
- Habileté à communiquer et à partager ses opinions;
- Sens de la collaboration et esprit d'équipe;

Pour le membre professionnel :

- Doit être membre en règle de leur ordre ou association professionnelle;

Sont considérés comme un atout :

- Détenir une expertise complémentaire aux membres actuels du CCU: développement durable, architecture du paysage, foresterie urbaine, accessibilité universelle, sociologie, anthropologie, histoire, génie, etc.;
- Être impliqué ou avoir participé à des activités liées à l'architecture, au patrimoine, au développement durable, à l'urbanisme ou à des domaines connexes;
- Avoir des connaissances des outils réglementaires qui encadrent les mandats du CCU.

L'arrondissement d'Outremont souhaite que les membres du comité consultatif d'urbanisme reflètent la diversité de la population et invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes en situation de handicap.

Les membres du comité ne sont pas rémunérés. Le CCU se réunit au moins 10 fois par année.

Le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) peut être consulté au Secrétariat d'arrondissement d'Outremont au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, pendant les heures d'ouverture ou sur le site Montreal.ca à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/recherche/6400c1c5fc7eaf3a45e32d98> (cliquez « Codification_Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2) »).

Les candidats doivent faire parvenir, **au plus tard le vendredi, 16 janvier 2025** une lettre d'intention détaillant les motivations qui les portent à soumettre leur candidature. Celle-ci doit être accompagnée de leur curriculum vitae et d'une confirmation de leur adresse permanente de résidence à Outremont.

Les candidatures doivent être adressées à l'attention du :

Secrétariat d'arrondissement
543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2
Courriel : secretariat.outremont@montreal.ca
Tél. : 438 354-6607

Montréal, le 16 décembre 2024

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate